

Mission d'expertise comptable

Demande de devis

L'Agence Unique, Occitanie Culture

14 rue des Arts - 31000 Toulouse
8 avenue de Toulouse - CS 50037
34078 Montpellier Cedex 3
lagenceunique-occitanieculture.fr
Siret 941 859 035 00011 - APE 94.99Z



Financé par
l'Union européenne



Cahier des charges
Mission d'expertise comptable

1. Préambule

Les associations Occitanie Livre & Lecture, Occitanie films et Occitanie en Scène avaient pour objet de promouvoir les politiques des trois filières culturelles en région.

Il a été décidé de procéder à la dissolution des trois associations préexistantes et de créer une nouvelle agence, ayant pour vocation d'intervenir sur l'ensemble des secteurs.

Sous forme associative, **L'Agence Unique, Occitanie Culture** développera, dans la région Occitanie comme à l'échelle nationale ou internationale, toute initiative ayant pour objet de promouvoir le livre et la lecture, le cinéma et l'audiovisuel, le spectacle vivant, ainsi que les industries culturelles de la région, dans toutes leurs dimensions : création, production, diffusion, promotion. Un traité de fusion a été signé le 1^{er} octobre 2025.

L'association aura à terme un site à Montpellier et un site à Toulouse, le siège étant situé à Toulouse. Elle emploie 44 personnes à son démarrage.

L'association disposera d'un commissaire aux comptes, et ses ressources sont constituées principalement de subventions publiques.

Dans le cadre de ses obligations de mise en concurrence, L'Agence Unique, Occitanie Culture met en place une consultation portant sur la mise en œuvre de la mission d'expertise comptable en son sein.

L'association clôturera ses comptes au 31 décembre de chaque année.

2. Objet

La présente consultation porte sur la désignation d'un expert-comptable pour le compte de l'association L'Agence Unique, Occitanie Culture dans le cadre d'une mission de révision et présentation des comptes annuels à compter de l'exercice 2025.

3. Contexte

La comptabilité est assurée en interne par deux gestionnaires comptables et administratives expérimentées, qui assurent l'ensemble de la saisie comptable (imputation générale et analytique, cadrage des comptes de tiers, rapprochement bancaire, etc.), du suivi des immobilisations et amortissements liés, et les opérations de cadrage annuelles.

Le logiciel de comptabilité utilisé par l'association est Full.

L'association fonctionne majoritairement avec des financements publics, y compris européens, entraînant l'obligation de respecter des règles prévues conventionnellement, y compris de tenir une comptabilité analytique.

L'association pourra à terme être titulaire de licences d'entrepreneur de spectacles et pourra employer ponctuellement du personnel intermittent du spectacle (artistes et technicien·ne·s).

L'Agence Unique, Occitanie Culture

14 rue des Arts - 31000 Toulouse
8 avenue de Toulouse - CS 50037
34078 Montpellier Cedex 3
lagentunique-occitanieculture.fr
Siret 941 859 035 00011 - APE 94.99Z



4. Descriptif des besoins

Le cabinet d'expertise-comptable retenu devra justifier son inscription à l'ordre des experts comptables.

Du fait des obligations auxquelles est soumise l'association, l'expert-comptable en charge du dossier devra justifier d'une expérience sur les obligations relatives à la gestion de fonds européens de type FEDER, FSE+, etc.

Du fait de son secteur d'activité (livre et lecture, cinéma et audiovisuel, spectacle vivant), l'expert-comptable en charge du dossier devra justifier d'une expérience et d'une bonne connaissance des éléments légaux et comptables liés aux droits d'auteur, aux règles sociales relatives aux entrepreneurs de spectacle.

La mission de l'expert-comptable attendue inclura, sans être limitée à :

- La révision de la comptabilité générale et analytique de l'association,
- Le contrôle des écritures liées au personnel permanent et intermittent,
- Le contrôle des comptes de trésorerie,
- Le contrôle des comptes clients et fournisseurs,
- Le contrôle de la facturation (principalement les adhésions),
- Le contrôle des comptes liés aux notes de frais (équipe salariée, bénévoles, mises à disposition),
- Le contrôle des immobilisations et amortissements liés, et la mise à jour et tenue des tableaux d'amortissements,
- Le contrôle des autres comptes,
- La réalisation des écritures d'opérations diverses de réouverture de comptes,
- Le contrôle des écritures d'inventaire et de clôture de fin d'année,
- L'établissement et l'édition des comptes annuels (rapport de gestion, bilan, compte de résultat, annexe comptable),
- La présentation et commentaire des comptes annuels,
- La relation avec le Commissaire aux comptes, dans le cadre de sa mission d'audit.

Cette mission principale pourra être complétée des missions suivantes :

- La mise en place et l'amélioration des systèmes et procédures comptables appropriés,
- L'accompagnement de l'association dans les évolutions comptables et réglementaires, tels que la mise en place de la facturation électronique, les interfaces avec d'autres outils de gestion,
- Conseil et assistance en cas de contentieux éventuels de nature sociale, fiscale et/ou administrative,
- D'autres missions connexes en fonction des besoins de l'association.

5. Modalités de réponses

Le soumissionnaire pourra adresser ses questions par mail à la Secrétaire générale adjointe de l'association s.courouble@lagenceunique-occitanieculture.fr.

Le soumissionnaire, en acceptant de répondre à cette consultation, devra transmettre les pièces ci-dessous au plus tard le **19 décembre 2025**. Tout dossier transmis après cette date ne pourra être retenu.

Devront figurer dans l'offre rédigée en français, les pièces prévues aux articles D-8222-5 ou D-8222-7 et 8 du Code du travail :

L'Agence Unique, Occitanie Culture

14 rue des Arts - 31000 Toulouse

8 avenue de Toulouse - CS 50037
34078 Montpellier Cedex 3

lagenceunique-occitanieculture.fr

Siret 941 859 035 00011 - APE 94.99Z



Financé par
l'Union européenne



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE



La Région
Occitanie
Pyrénées-Méditerranée



Haute-Garonne



Ariège



Lozère



Aude



Pyrénées-Méditerranée



BnF



Cnac

- Un devis pour l'exercice allant du 1^{er}octobre 2025 au 31 décembre 2025 et un devis pour l'exercice allant du 1^{er}janvier 2026 au 31 décembre 2026 détaillant le montant des prestations pour la mission annuelle, ainsi qu'un coût horaire d'intervention pour les interventions complémentaires,
- Une proposition de lettre de mission de l'expert-comptable garantissant la couverture et la prestation sur l'ensemble des besoins décrits dans la présente lettre de consultation (hors interventions complémentaires) : méthodologie, planning prévisionnel, moyens humains,
- Le CV de l'équipe qui prendra en charge le dossier (associé, expert-comptable, chef de mission, etc.),
- Une note synthétique de l'expérience sur des dossiers clients dans le secteur associatif, des filières culturelles, comportant des financements européens,
- Un descriptif des moyens du prestataire dédiés à la mission,
- Une attestation de vigilance URSSAF,
- Une attestation de régularité fiscale.

Durée du mandat : 1 an à compter de l'exercice 2026

La mission sera effectuée conformément aux dispositions de l'article 151 du code de déontologie intégré au décret du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable.

Les représentants de l'association mettront à disposition de l'expert-comptable les documents en leur possession nécessaires à la réalisation de la mission d'expertise comptable et faciliteront l'obtention des documents et informations dont il pourrait avoir besoin.

Calendrier

- Date limite d'envoi de la proposition : vendredi 19 décembre 2025 à 18h
- Choix du prestataire : mercredi 14 janvier 2026

L'Agence Unique, Occitanie Culture

14 rue des Arts - 31000 Toulouse
8 avenue de Toulouse - CS 50037
34078 Montpellier Cedex 3
lagenceunique-occitanieculture.fr
Siret 941 859 035 00011 - APE 94.99Z



Financé par
l'Union européenne



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité



La Région
Occitanie
Pyrénées-Méditerranée



Ariège
la Départementale



lozère



Aude



pyrénées
orientales



BnF

